

Francis B. Assaf

## Quand les rois meurent

Les journaux de Jacques Antoine et  
de Jean et François Antoine et autres  
documents sur la maladie et la mort  
de Louis XIII et de Louis XIV



Quand les rois meurent

**BIBLIO 17**

Volume 217 · 2018

---

Suppléments aux *Papers on French Seventeenth Century Literature*

Collection fondée par Wolfgang Leiner

Directeur: Rainer Zaiser

Biblio 17 est une série évaluée par un comité de lecture.

Biblio 17 is a peer-reviewed series.

Francis B. Assaf

# Quand les rois meurent

Les journaux de Jacques Antoine et de Jean et François Antoine et autres documents sur la maladie et la mort de Louis XIII et de Louis XIV

narr/f  
ranck  
e\atte  
mpto

Image de couverture: La pompe funèbre de Louis XIV, surnommé le Grand Roy de France et de Navarre.

Source: Gallica. Cote: RESERVE FOL-QB-201-87 Domaine public.

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.

© 2018 · Narr Francke Attempto Verlag GmbH + Co. KG

P.O. Box 2567 · D-72015 Tübingen

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

Gedruckt auf säurefreiem und alterungsbeständigem Werkdruckpapier.

Internet: [www.narr.de](http://www.narr.de)

E-Mail: [info@narr.de](mailto:info@narr.de)

Printed in Germany

ISSN 1434-6397

ISBN 978-3-8233-8253-9

## SOMMAIRE

<i>QUAND LES ROIS MEURENT : AVANT-PROPOS</i> .....	vii
Première partie : La maladie et la mort de Louis XIII .....	1
Les témoins oculaires : le journal de Marie Du Bois/ Jacques Antoine et le mémoire du p. Jacques Dinet, s.j. ....	1
L'apport des mémorialistes.....	29
Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier : « la Grande Mademoiselle ».....	29
Françoise Bertaud de Motteville .....	30
Olivier Lefèvre d'Ormesson.....	32
Pierre de La Porte .....	48
Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon .....	48
Richard Girard de Bury .....	50
Dernière maladie de Louis XIII et spéculations politiques .....	52
Reprise du journal de Du Bois/Antoine et du mémoire du p. Dinet .....	63
La fin.....	66
L'autopsie et la mise en bière.....	67
La pompe funèbre.....	69
Oraisons et éloges funèbres.....	71
Le discours du p. Nicolas de Condé : un absurde qui touche au surréalisme .....	72
Les oraisons des pp. Doublet et Deslyons : le sacrifice du prince .....	83
Éloges funèbres laïcs .....	101
François de Grenailles .....	101
Charles Sorel (?).....	103
Deuxième partie : La maladie et la mort de Louis XIV .....	115
Les témoins oculaires : le journal des frères Antoine (Jean et François, fils de Jacques).....	115
Regards contemporains .....	116
L'apport des mémorialistes .....	117
Dangeau et Saint-Simon .....	117
Reprise du journal des frères Antoine .....	122
La fin.....	169
L'autopsie et la mise en bière.....	170

RETRANSCRIPTION DES MANUSCRITS.....	175
Le manuscrit de Jacques Antoine .....	175
Le manuscrit des frères Antoine (Jean et François).....	216
APPENDICE.....	272
Fragments du testament de Louis XIII.....	275
TESTAMENT OLOGRAPHE DE LOUIS XIV.....	278
Premier codicille .....	283
Deuxième codicille.....	285
Légende de la gravure représentant le cortège funèbre de Louis XIV.....	286
DOCUMENTS RELATIFS AUX ANTOINE .....	291
ACTE DE MARIAGE DE JACQUES ANTOINE.....	291
Index.....	292
BIBLIOGRAPHIE .....	304
Sources.....	304
Études .....	307

## ***QUAND LES ROIS MEURENT AVANT-PROPOS***

Henri II (1519-1559) et Henri III (1551-1589), puis Henri IV (1553-1610) sont morts tous trois de mort violente. Les deux Bourbons qui leur succèdent non, mais les maladies qui devaient les emporter respectivement (tuberculose intestinale ou maladie de Crohn pour Louis XIII (1601-1643) et gangrène diabétique pour Louis XIV (1638-1715) se montrèrent tout aussi implacables et leur infligèrent des souffrances prolongées.

Dans un précédent ouvrage (*La Mort du roi : une thanatographie de Louis XIV, q.v.*), nous nous étions donné pour tâche de réfléchir sur la question de la rémanence du corps politique du roi après la mort du corps physique. Pour ce faire, nous avons examiné en détail les oraisons funèbres, puis les pamphlets, respectivement louant les vertus et condamnant les mauvaises actions du Roi-Soleil et ce du point de vue des deux versants du corps du roi : le physique et le politique, à la lumière des travaux des politologues des premiers Temps Modernes : Jean Bodin (1530-1596) (*Les Six livres de la république*) et, après lui, Charles Loyseau (1566-1627) (*Traicté du droit des offices*), Cardin Le Bret (1558-1655) (*De la souveraineté du Roy*) et d'autres offrant une perspective plus religieuse, comme Philippe Fortin de La Hogue (1586-1668) (*Catéchisme royal*) et l'oratorien Jean-François Senault (1599/1604-1672) (*Le Monarque, ou les devoirs du souverain*). Leurs prédécesseurs médiévaux n'ont pas été négligés non plus, comme, entre autres, Jean de Salisbury (c. 1115-1180) (le *Policraticus*) ou Jean de Terrevermeille (c. 1370-1430) (les *Tractatus*).

Mais c'est Ernst Kantorowicz (1895-1963) (*Les Deux corps du roi*) qui nous a fourni une base à la fois historique et théorique pour arriver à discerner comment fonctionne ce double corps dans le cadre de la monarchie française, lequel double corps est bien moins aisé à distinguer que dans le contexte anglais, où le corps politique du roi est défini par son conseil, selon Henry de Bracton (c. 1210-c. 1268) (*On the Laws and Customs of England*) et donc moins absolutiste dans son exercice de la souveraineté que dans la monarchie française, au moins jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Les

travaux de Louis Marin (1931-1992) (*Le Portrait du roi*) et de Jean-Marie Apostolidès (1943-) (*Le Roi-machine* et *Le Prince sacrifié*) nous ont été également d'une très grande utilité, aussi bien pour *La Mort du roi* que pour le présent travail. Bien sûr, le roi de France reste un monarque absolu – en théorie – jusqu'à la Révolution, mais en pratique cet absolutisme est progressivement « grignoté » même avant la mort de Louis XIV par des circonstances à la fois sociales, économiques, historiques et personnelles, ainsi que nous pouvons le voir non seulement dans les ouvrages de Nicole Ferrier-Caverivière (1945-) (*Le Grand Roi à l'aube des Lumières*), Jay Caplan (1946-) (*The King's Wake : Post-Absolutist Culture in France, q.v.*) et Joël Cornette (1949-) (*La Mort de Louis XIV*), mais certainement aussi dans les *Mémoires* de Saint-Simon (1675-1755). En fait, nous avons noté indépendamment ces limitations pratiques de l'absolutisme dans *La Mort du roi*, mais surtout d'un point de vue théorique. Par manière de comparaison, ni Louis XV (1710-1774) ni Louis XVI (1754-1793) n'avaient l'envergure de leur ancêtre ou son inébranlable conviction de la légitimité de son « métier de roi » et sa volonté de l'exercer jusqu'à son dernier soupir. Mais dans le cas de Louis XIII et de Louis XIV, le corps politique passe-t-il vraiment et totalement au successeur à la mort du monarque ? Les politologues répondront oui : « le mort saisit le vif ». Mais dans les cas qui nous occupent, la focalisation sur le corps du roi mort se fait-elle exclusivement sur le corps physique ? À travers les manuscrits (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye, Bibliothèque municipale de Caen) dont nous avons tenté une lecture détaillée, il nous a apparu que la rémanence du corps politique du monarque défunt demeure, au moins pour quelque temps. Peut-être est-ce parce que les deuxième et troisième Bourbons sont montés sur le trône dans leur minorité, nécessitant donc une régence, encore que les documents consultés ne semblent pas confirmer cela de manière péremptoire. Il est vrai que cette rémanence est de peu de durée, mais elle n'en constitue pas moins un état de conscience qui règne dans l'entourage du roi défunt, y compris et surtout chez ses serviteurs et ses familiers.

Notre travail s'appuie (jusqu'à un certain point) sur notre précédent ouvrage *La Mort du roi (q.v.)*, tout en tâchant consciemment de s'en distancier pour examiner de près comment le(s) roi(s) meur(en)t et comment les travaux des mémorialistes et surtout les journaux de Jacques Antoine (1596-1677)<sup>1</sup>, puis de ses fils, Jean (1642-1724) et François († 1726)<sup>2</sup>, rapportent ce qui se passait (le père garçon de chambre et porte-arquebuse de Louis XIII et de Louis XIV et les fils exerçant les mêmes fonctions auprès de ce dernier). Il ne s'agit pas d'une simple chronique sèche et exclusivement factuelle, mais d'un (double) témoignage, non dépourvu de sentiment, de l'état de santé (irréremédiablement déclinant) du souverain. Les actions et réactions de son entourage, proche ou plus éloigné : courtisans, aumôniers, confesseurs, sont passées en revue (sans jamais porter de jugement). Celles des médecins, toutefois, dont l'impuissance – couplée à une incompétence née d'un assujettissement aveugle à la hiérarchie, à la routine et certainement au respect inconditionnel d'Hippocrate (c. 460-c. 370) et de Galien (129-c. 216), surtout dans le cas de Louis XIV, mais certainement pas absentes de celui de Louis XIII – sont mises en relief, non sans une certaine acrimonie pour ce dernier contre le corps médical et, pour ce qui est de son fils, une rage rentrée de la part de ses garçons de chambre. Elle contraste bien avec le mélange de résignation et de courtoisie de leur maître.

Ces journaux, ainsi que les textes secondaires ou complémentaires, constituent certainement des tranches d'histoire, ou plutôt de mythistoire, c'est-à-dire que les événements rapportés tout en étant authentiques, contribuent à créer un mythe, celui du roi dont le corps physique se délabre, se désagrège pour enfin se fragmenter (le cœur ici, les entrailles là, etc.), mais dont l'image, spécialement celle de son corps politique, de sa *fonction royale*,

---

<sup>1</sup> Ce sont les dates que donnent Édouard Drumont (et Alexandre Maral), mais le fragment ci-dessous et d'autres pièces impliqueraient que la période 1635-1716 serait plus exacte.

<sup>2</sup> Bien que le manuscrit BnF du journal de la maladie et de la mort de Louis XIV porte la mention « par Antoine laisné », une tradition bien établie attribue la paternité du texte aux deux frères. Elle est reprise par A. Maral dans sa réédition du journal par Édouard Drumont. Le manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Caen (cote : in-Folio 49), porte au bas de la page de titre « fait & dressé par les S<sup>ts</sup> Anthoine ».

perdure au-delà de ce que nous disent les politologues. L'authenticité des événements et des sentiments rapportés ne fait aucun doute, mais il est difficile de ne pas les voir comme une mise en fiction de la maladie du souverain, à de nombreux niveaux. Prenons par exemple l'accompagnement indispensable de ce processus pathologique : les traitements aussi répétitifs qu'inefficaces que font subir les médecins à leur royal patient. On est frappé, au fil des pages, par cette répétitivité, cette nature cyclique du geste médical qui en fait ne débouche sur rien, sinon le constat d'une déchéance physique progressive, la mort s'imposant – comme dans la tragédie – en inéluctable dénouement. Ce dernier événement est le seul, dans cette « chronique d'une mort annoncée » (pour emprunter le titre de Gabriel García Márquez – 1927-2014) qui ne soit pas mis en fiction, car le passage de vie à trépas s'effectue en un instant. Mais, paradoxalement, ce n'est pas la mort en elle-même qui justifie lecture et/ou analyse, puisqu'on sait d'avance qu'elle est l'aboutissement de ces textes. Le processus qui mène à ce point final, le récit jour par jour des améliorations passagères, suivies par des rechutes de plus en plus graves, et les différentes perspectives des membres de l'entourage du roi, voilà où gît l'intérêt de cette lecture. Dans le cas de Louis XIII, le journal de Marie Du Bois, recopié par Jacques Antoine et le mémoire du p. Jacques Dinet, s.j. (1584-1653), confesseur du roi (*L'Idée d'une mort chrétienne, q.v.*, édité par le p. Antoine Girard, s.j. 1604-1679) forment un contraste marqué : non seulement ce dernier se concentre sur la « mort chrétienne » du roi, mais il semble ne manifester aucune compassion, voire aucune conscience des souffrances physiques du malade. Le corps devient plutôt un obstacle au salut de l'âme – et ne reconnaît-on pas là une mentalité qui a informé l'attitude de l'Église pendant des siècles ? Pour ce qui est de Louis XIV, nous ne connaissons pas de texte équivalant au mémoire du p. Dinet. Les attitudes et paroles des ecclésiastiques entourant le Roi-Soleil dans son agonie ne se discernent qu'à travers le journal des frères Antoine et dans les mémoires de Saint-Simon (1675-1755). Du p. Michel Le Tellier, s.j. (1643-1719), confesseur du roi et plus soucieux de la distribution des bénéfices que du bien-être spirituel de son pénitent, on ne voit que l'odieux, sur lequel s'étale Saint-

Simon, et à raison, pensons-nous. On pourra consulter *La Mort du roi* pour voir dans les pamphlets contre Louis XIV à quel point ce jésuite était haï du public (en pleine connaissance de cause ou par association avec un monarque également détesté, la question mérite d'être posée). Les évêques et autres ecclésiastiques semblent plus soucieux d'accomplir des fonctions rituelles que d'apporter un soulagement spirituel au monarque mourant (lequel ne semble guère en manifester d'ailleurs le désir ou le besoin – en cela il semble plus sûr de son salut que son père). On ne peut que spéculer ici, mais le seul qui eût pu se soucier réellement du salut éternel du roi aurait été l'archevêque de Paris, le cardinal Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), malheureusement interdit de paraître à la Cour par ce même Louis XIV à partir de février 1714, pour son refus de la Bulle *Unigenitus*, qu'il ne devait accepter inconditionnellement que fin 1728, deux mois avant sa mort. De toute façon, Noailles ne joue presque aucun rôle dans le psychodrame de la maladie et de la mort de Louis XIV : même avant février 1714, les Antoine ne le montrent pas à Versailles.

L'ouvrage de l'historien Mathieu Da Vinha *Les Valets de chambre de Louis XIV (q.v.)* fournit des renseignements très détaillés et abondants sur la foule de serviteurs, commensaux et familiers de Louis XIII et de Louis XIV : valets de chambre, garçons de chambre, barbiers, perruquiers, médecins, chirurgiens, sans exclure les figures plus en vue (et plus connues du public) : ministres, secrétaires d'État, dames de la Cour, peignant ainsi un tableau aussi vaste que complexe des personnages entourant les deuxième et troisième Bourbons, de leurs parcours respectifs et de leurs rapports entre eux.

Nombre d'officiers de haut rang et d'aristocrates figurent en bonne place dans les deux journaux (ainsi que de plusieurs serviteurs également présents dans l'ouvrage de M. Da Vinha). On ne les voit – et c'est normal – que dans des rôles de subalternes et d'exécutants par rapport au souverain, même lorsque celui-ci est au plus mal. Pour comprendre la fonction et la prééminence du corps politique du roi, il suffit d'observer ces deux psychodrames – à Saint-Germain ou à Versailles. Et comment pourrait-il en être autrement ?

Même Saint-Simon, qui fait voir dans ses *Mémoires* à quel point il est conscient des limites à l'exercice de l'absolutisme, tâche pour chaque mention de ces limites de compenser par une explication, une excuse, voire un faux-fuyant. D'instinct, il embrasse l'absolutisme – en tant que principe – c'est-à-dire le corps politique du roi, tout en faisant voir ce qui le circonscrit, le limite, le dégrade même. On ne constate pas cela, toutefois, chez les Antoine, exclusivement dévoués à leur maître en tant qu'homme et ROI.

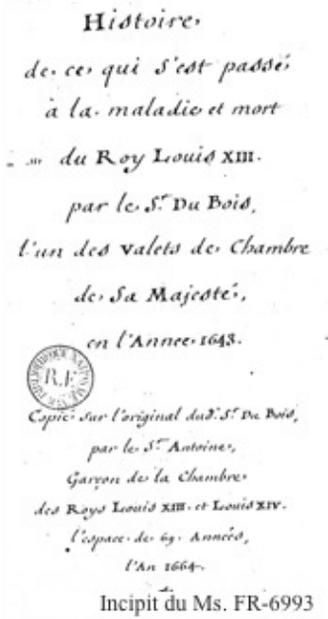
Il faut le reconnaître : dans une certaine mesure, les Antoine, père et fils, sont placés en porte-à-faux, à la fois par rapport aux événements dont ils font la chronique et aux membres de l'entourage de leurs rois respectifs. Leur extrême discrétion quant au comportement des membres de la Cour assistant à l'agonie de l'un ou l'autre Louis prive le lecteur de l'opinion qu'ils pouvaient avoir (sauf dans le cas des médecins). Comme ces journaux étaient censés être distribués (sous forme manuscrite) à certains membres de la Cour, on peut comprendre ces réticences. Les mémorialistes et les historiens avaient leurs propres perspectives et préoccupations, même Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), intime de Louis XIV, qui semble prendre ses distances et éviter un regard trop attaché sur l'agonie du roi.

En dépit de l'étroite focalisation que l'on constate à la lecture de ces journaux, ils constituent des documents uniques, car ils nous introduisent dans l'intimité des deux monarques à un moment particulièrement pénible et crucial de leurs règnes respectifs : la mort qui approche sans qu'il y ait moyen d'en enrayer le processus et, dans l'esprit du lecteur, les problèmes que pose la succession, qui revient chaque fois à un enfant de cinq ans, mais dans le cas du petit Louis XV à un orphelin de père et de mère, confié à la garde (d'ailleurs fidèle) de son oncle le Régent, Philippe II d'Orléans (1674-1723). Le roi est mort, vive le roi. L'Histoire prendra la relève.

## **Première partie : La maladie et la mort de Louis XIII**

### ***Les témoins oculaires : le journal de Marie Du Bois/Jacques Antoine et le mémoire du p. Jacques Dinet, s.j.***

Né en 1601, Louis XIII mourut le 14 mai 1643 au Château-Neuf de Saint-Germain<sup>3</sup>. Pour nous informer en détail sur cette mort et la longue agonie qui la précède, nous avons plusieurs sources contemporaines, dont deux au moins sont de prime importance : son valet de chambre, Marie Du Bois (1601-1679)<sup>4</sup>, tint un journal très exact des événements à partir du 21 février de cette année et jusqu'au 15 mai, le lendemain de la mort du roi et jour de l'autopsie (opération qui devait être pratiquée sur tous les membres de la famille royale). Les manuscrits que nous avons consultés sont conservés à la Bibliothèque nationale de France (cotes FR 6993<sup>5</sup> et NAF-5012). Ce dernier manuscrit n'est pas l'original, mais une transcription assez tardive, effectuée vers 1728. Elle comprend le journal transcrit par Jacques Antoine<sup>6</sup>, garçon



<sup>3</sup> Commencé sous le règne de Henri II en 1556, il a été terminé sous celui de Henri IV en 1598. Il a été presque entièrement démoli en 1777. Il n'en reste que les terrasses et le pavillon Henri-IV, restauré et agrandi en 1825. Aujourd'hui c'est un hôtel-restaurant de luxe.

<sup>4</sup> Marie Du Bois, sieur de Lestourmière et du Poirier, gentilhomme servant du roi (*vide infra*).

<sup>5</sup> Nous nous référerons à ce manuscrit soit comme celui de Du Bois, soit comme celui d'Antoine (père)

<sup>6</sup> Le nom s'épelle « Antoine » ou « Anthoine », selon plusieurs pièces fournies par M. Bernard Trinquant, descendant des Antoine (v. appendice). Une pièce aux Archives nationales mentionne la nomination de « Jean Antoine » comme porte-arquebuse du Roi en 1690, confirmant l'orthographe que nous privilégions ici.

de chambre et porte-arquebuse de Louis XIII, puis de Louis XIV<sup>7</sup>, plus celui de ses fils, Jean et François. La partie consacrée à Louis XIII se termine sur l'épithape (en latin) du roi (*infra*), dont on donnera deux versions, qui varient légèrement l'une par rapport à l'autre.

Le manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye (Cote : R. 10162), attribué à Jacques Antoine (*infra*) et long de plus de 300 folios, comporte une copie du journal de Marie Du Bois aux folios 107 à 134. Nous en reparlerons.

Le manuscrit BnF (cote FR 15644), est un fragment du ms. NAF-5012, contenant le journal de la maladie et de la mort de Louis XIV. Bien entendu il est de la même main, après le 1<sup>er</sup> septembre 1715, avec une dédicace au Régent<sup>8</sup>. On a mentionné plus haut le manuscrit FR-6993. Ajoutons le manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Caen sous la cote « In-Folio 49 » (*q.v.*) et qui orthographe les noms des garçons de chambre « Anthoine » (tous les autres manuscrits orthographient le nom « Antoine »). C'est sur ce manuscrit que s'est basé vraisemblablement Édouard Drumont<sup>9</sup> pour son édition de 1880<sup>10</sup>. Le texte du manuscrit de Caen est essentiellement le même que celui du NAF-5012, encore que la main diffère considérablement.

Il conviendrait d'ouvrir ici une parenthèse pour informer le lecteur sur les rédacteurs de ces journaux. Qui était Marie Du Bois ? Qui étaient les Antoine ? Ces derniers étaient de père en fils porte-arquebuse du roi. Jacques Antoine le devient en 1614 pour Louis XIII. L'article d'Yvonne Bezard

---

<sup>7</sup> Ses fils, Jean et François Antoine, servirent de garçons de chambre et porte-arquebuse de Louis XIV et rédigeront à leur tour le journal de la maladie et de la mort du roi en 1715.

<sup>8</sup> Françoise Hildesheimer (1949-) l'identifie comme étant l'œuvre de Du Bois (374). En fait, le ms. porte bien la mention qu'il est d'Antoine (Jacques, retranscrit par Jean). F<sup>o</sup> 209.

<sup>9</sup> Antisémite notoire, il est l'auteur de *La France juive* (1886) et du *Testament d'un antisémite* (1891). L'année précédente il avait fondé la « Ligue antisémite de France ». Monarchiste acharné. Pour des raisons de conscience, nous nous refusons à le citer dans notre travail.

<sup>10</sup> *La Mort de Louis XIV*. Paris : À. Quantin, 1880. Nous avons choisi de ne pas consulter son introduction pour ce travail, à la fois pour son manque d'objectivité historique et pour des raisons de conscience.

(*q.v.*) donne des précisions sur son lieu de naissance, mais n'en indique pas la date. Il aurait vu le jour non loin de Reithel (aujourd'hui dans le département des Ardennes). Dans ses mémoires, Mme de Motteville (*infra*) note qu'il avait la charge de garçon de la Chambre du Roi, puis celle des « petits chiens de la Chambre du Roi » (Bezard 143-144). Elle mentionne que Jean, fils de Jacques (1642-1724), achète le 15 novembre 1677 à M<sup>r</sup>. de Saint-Hilaire (c. 1652-1740)<sup>11</sup> la charge de porte-arquebuse pour vingt-cinq mille livres ; François demeure garçon de la Chambre jusqu'en 1700, date à laquelle il acquiert lui aussi la charge de porte-arquebuse (Bezard 144). Citant *L'État de la France* de 1665, elle présente ainsi les fonctions des garçons de chambre :

[Ils] sont toujours dans la Chambre pour recevoir l'ordre du Roy ou de leurs supérieurs, pour aller avertir M.M. du Conseil, faire apporter le déjeuner du Roy et son habillement. Ils ont soin de la cire de la Chambre, et les matins ils ouvrent la porte de la Chambre, avant que les huissiers y soient. Ils ont leur part aux serments de fidélité que les Gouverneurs des Provinces et les Grands Officiers de la Couronne font dans la Chambre entre les mains du Roy (146).

De même, la fonction des porte-arquebuse<sup>12</sup> :

Aux deux porte-arquebuse étaient confiés la garde et l'entretien des armes royales. *L'État de la France* de 1698 nous apprend que le Roi avait « deux porte-arquebuses servans par semestre, qui ont 1.100 l. païées par le Thrésorier des Menus, tant pour leurs gages que pour la fourniture de poudre et plomb pour la chasse avec 300 l. de récompense païées au Trésor Roïal. » Les fusils, pistolets et autres armes de chasse leur appartiennent quand le Roi ne s'en sert plus. Ils ont bouche à la Cour, à la table dite des Valets de Chambre (147).

<sup>11</sup> Commandant de l'artillerie et mémorialiste. Voir dans l'Appendice la pièce provenant des Archives nationales.

<sup>12</sup> Le titre subsiste, même après que cette arme archaïque a été remplacée par le fusil et le mousquet.

Il semble bien que Marie Du Bois n'ait donné que le journal de la maladie et de la mort de Louis XIII. Ses mémoires imprimés (*Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*)<sup>13</sup> ne commencent qu'en l'année 1647 et vont jusqu'en 1671. Nous savons qu'il était Premier Valet de Chambre de Louis XIII avant de passer au service de Louis XIV. Nous donnons dans l'appendice un organigramme de la Chambre de Louis XIII, établi selon les renseignements de l'article d'Y. Bezar, pour fournir une idée de la complexité et du nombre de ceux qui servaient le roi en proximité.

Les deux mss. portent en guise de frontispice la reproduction d'une gravure de Louis XIII par Jean Morin<sup>14</sup>, copiée sur le portrait en pied, réalisé par un peintre anonyme de l'école de Philippe de Champaigne vers 1639 (Marin, *q.v.* Pl. X) On peut noter quelques différences : sur la gravure, les festons du col de dentelle sont un peu plus prononcés et le drapé de l'écharpe est différent. La draperie qui forme une partie du fond du tableau manque également (*infra*). Ce n'est donc pas une copie servile, mais une réinterprétation, encore que très fidèle, du tableau d'après le maître (ou ses élèves). Le portrait dans la gravure est sis dans un cadre octogonal, portant cette inscription : « LOUIS XIII PAR LA GRACE DE DIEU TRES CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE ». Sous le portrait, cette inscription, que nous reproduisons *verbatim* :

« Le Roy Louis 13<sup>e</sup>, sur nommé le juste pour les Rarres et grand Vertus chretiennes, ayant fait Pendant son glorieux regne sa principales residence dans les chasteaux de S<sup>t</sup>. germain en laye y ayant fait Plusieurs declarations Edits arrests traitée et autres actes cõsern<sup>t</sup>. les interest de la Religion, et de son Royau<sup>e</sup>. jusqu'a son deces arrivé au chasteau neuf dudit Lieu le 14<sup>e</sup>. may 1643, ainsy qu'il sera fait mention Cy après. »

<sup>13</sup> Texte imprimé, présenté par François Lebrun. Rennes : Éditions Apogée, 1994.

<sup>14</sup> Naît entre 1605 et 1609 et meurt en 1650, il fréquentait l'atelier de Philippe de Champaigne. Environ la moitié de son œuvre consiste en reproductions gravées des tableaux de ce dernier. La gravure porte au bas cette inscription : « Ph. De Champaigne pinx ... J. Morin fecit cum priu Regis ».

Cette juxtaposition donne à penser. Toute représentation est une mise en fiction ; on pourrait considérer celle de Philippe de Champagne comme une au premier degré. Est-ce un travail pris sur le vif ? Il semblerait que non, s'il a été peint par un élève du maître : on a du mal à s'imaginer le roi posant pour quelqu'un de moins illustre que Champagne lui-même. Quoi qu'il en soit, la gravure de Morin, puis sa reproduction dans les manuscrits seraient donc respectivement des mises en fiction aux second et troisième degrés, s'éloignant de plus en plus de la véritable figure du souverain souffrant dans son corps physique, tout en servant, paradoxalement, à le représenter en majesté (c'est-à-dire dans son corps politique) alors qu'il agonise. Dans son ouvrage sur Philippe de Champagne, Louis Marin se livre à une réflexion à partir de ce portrait :



Portrait de Louis XIII. Anonyme. Ecole de Philippe de Champagne. Musée Louis-Philippe, Château d'Eu. Photo François Dugué.

Sous le voile de la tristesse et la lassitude qui s'y lisent d'abord et immédiatement, et à la faveur de ce « repos » ou de cette « retraite » du chef de guerre qui avait dû faire front, acte après acte, à ses ennemis intérieurs et extérieurs, de cette apparence et de cette posture, monte au regard, des profondeurs, un *état d'être, dans l'actualité de sa présence*, « immuable, invariable, subsistante et personnelle » [...] (143).

On reviendra sur l'apparente tautologie de l'expression « un état d'être » (en existe-t-il de non-être ?) mais retenons pour le moment le commentaire sur l'impression que donne le portrait<sup>15</sup>, cinq ans avant la mort du roi, et que

<sup>15</sup> Dresser la liste de tous les portraits de Louis XIII conservés à la BnF serait beaucoup trop long et peu en rapport avec notre propos. Il suffit simplement de mentionner que

transmet la gravure de J. Morin telle qu'elle est reprise dans les manuscrits. Autrement dit, ce que cherche à exprimer cette gravure, c'est la rémanence du corps politique du roi, au moment même où le corps physique s'apprête à disparaître progressivement, au cours de la longue agonie qui, du 22 février au 15 mai, va le dissoudre.



Pour en revenir aux documents chroniquant la maladie et la mort de Louis XIII, en 1656 le p. Antoine Girard, s.j., rassemble les notes et mémoires rédigés par le confesseur du roi, le p. Jacques Dinet, s.j. et les publie sous le titre *L'Idée d'une belle mort ou d'une mort chrestienne dans le récit de la fin heureuse de Louis XIII, surnommé le juste, Roy de France et de Navarre, etc*<sup>16</sup>.

Comme nous l'avons dit au début de ce travail, les récits de la maladie et de la mort de Louis XIII consistent donc en sources manuscrites et imprimées chroniquant les derniers mois de la vie du roi. On peut dire que les

---

beaucoup d'entre eux sont peu ressemblants et ne semblent pas avoir été exécutés d'après nature.

<sup>16</sup> BnF Imprimés LB36-3350.

manuscrits constituent le versant laïc de cette chronique, alors que l'ouvrage du p. Dinet en représente le versant religieux. Nous verrons que les premiers omettent quasi-totalement toute allusion ou référence à la ferveur religieuse du roi, si profonde qu'elle ait été par ailleurs. Ils ne traitent que très succinctement de ses activités politiques durant sa dernière maladie, ce qui a pour effet de focaliser l'attention du lecteur presque exclusivement sur le corps physique, encore qu'ils mentionnent que Louis XIII confie la régence à Anne d'Autriche (1601-1666), sans entrer dans trop de détails. Pour avoir un aperçu plus clair de tout ce qui se passait au point de vue politique à Paris durant cette dernière maladie, on doit consulter le journal d'Olivier Lefèvre<sup>17</sup> d'Ormesson (1616-1686)<sup>18</sup>, paru sous forme imprimée en deux tomes en 1860, édité par Pierre-Adolphe Chéruel (1809-1891). Nous en avons examiné la partie qui recouvre la période allant de février à mai 1643, laquelle occupe les pages 13 à 78 du Tome Premier (*infra*). Là, la maladie et la mort de Louis XIII en tant qu'événement principal s'estompent et ne constituent plus qu'une toile de fond. Le roi devient une figure floue, lointaine, alors que les intrigues politiques qui continuent de se nouer à Paris occupent le premier plan. On pourrait parler de versant politique de cette mort, dans la mesure où son imminence « change la donne » et cause des permutations dans les différents jeux d'équilibres entre Parlement, pouvoir exécutif et hiérarchie nobiliaire.

Nous avons enfin l'*Histoire de la vie de Louis XIII roi de France et de Navarre*, de Richard Girard de Bury<sup>19</sup> (1730 ?-1794 ?) en quatre tomes (*q.v.*).

---

<sup>17</sup> L'orthographe varie : Lefèvre, Le Fèvre, Lefebvre, etc. Nous privilégions « Lefèvre », vu que c'est celle qu'emploie P.-A. Chéruel pour son édition.

<sup>18</sup> Olivier III Lefèvre d'Ormesson. Maître des requêtes, puis intendant de généralité. Sa renommée fut établie surtout par le procès de Nicolas Fouquet. Voir *Dictionnaire des lettres françaises-XVII<sup>e</sup> siècle* 952-953.

<sup>19</sup> La notice biographique que donne de lui la *Biographie universelle, ancienne et moderne* (T. 6, p. 217-218) n'est guère élogieuse, citant les démêlés qu'il eut avec Voltaire (1694-1778) et Grimm (1723-1807) pour son *Histoire de la vie de Henri IV* (Paris, 1765) et d'autres de ses ouvrages, auxquels l'auteur du *Siècle de Louis XIV* reprochait leur maladresse et leur banalité. La notice mentionne l'*Histoire de la vie de Louis XIII* mais sans aucun commentaire.

L'ouvrage date de 1768. Il traite de la maladie et de la mort de Louis XIII au Tome IV, à partir de la p. 333. On ne saurait vraiment parler ici de journal de maladie, mais l'ouvrage offre un complément d'information à celui d'Olivier Lefèvre d'Ormesson concernant les actions du corps politique de Louis XIII dans ses derniers mois.

La relation de Jean (et François ?) Antoine, postérieure à 1715), reprend, pour la partie consacrée à Louis XIII, le manuscrit d'Antoine père (Jacques), qui lui-même n'est vraisemblablement pas identique au mémoire de Du Bois (nous n'avons que la copie ; il n'est donc pas possible de savoir si elle est totalement conforme). La transcription des Antoine fils n'est pas absolument identique non plus à celle de leur père. Tout en demeurant essentiellement la même, elle offre cependant quelques différences de vocabulaire, de style et de structure, à commencer par l'adjonction d'un avant-propos dans lequel le(s) rédacteur(s) évoque(nt) la présence de son/leur père aux côtés de Louis XIII. Cet avant-propos, qui ne fait aucune mention de Du Bois, a pour effet de rendre les Antoine non seulement « propriétaires » de la maladie et de la mort de Louis XIII, pour ainsi dire, mais aussi de privilégier la présence d'Antoine père. La notion de plagiat serait peut-être anachronique, mais il est plausible qu'une rivalité existait entre Du Bois, membre de l'aristocratie, et Antoine, simple roturier. Quoi qu'il en soit, en voici la transcription exacte, respectant l'orthographe et la ponctuation (avec suppression des ligatures pour la clarté du texte) :

Il sera remarqué que Monsieur Antoine qui a fait la Relation ou le récit fidel de ce qui s'est passé pend<sup>t</sup>. la dernière maladie et mort du tres Glorieux et chrétien Roy Louis Treize d'heureuse Mémoire, lequel a eu l'honneur de servir ce grand Roy presqu'aussytost sa Naissance arrivée a Fontainebleau le 27<sup>e</sup> de septembre delannée 1601. L'ayant toujours servy et suivi dans tous les lieux et voyages que Sa Majesté a faits dans tout son Royaume en qualité de Garçon ordinaire de sa chambre ; principalement dans celuy de son mariage qui fut conclu avec la reyne anne dautriche Infante d'Espagne en la ville de Bourdeaux le 25<sup>e</sup> jour de Novembre 1610 comme dans les guerres que le Roy avoit a soutenir contre des villes révoltées par des Réligionnaires de la prétendue réformée qu'il fut obligé d'assiéger comme St. Jean Dangelly en 1621. Celuy de La Rochelle en 1628. Demontauban en 1630. Et bien d'autres places

que Sa Majesté reduisit a son obeissance, ensuite Elle fut obligée de faire le voyage de la Ville de Thoulouse pour le proces qui fut fait a Monsieur le maréchal demontmorency lequel fut Executé dans l'hostel de cette ville le 31 octobre 1631. Ledit sieur Antoine ayant toujours continué de servir ce grand prince avec assiduité et fidélité jusqu'à son deceds arrivé au chasteau Neuf de St. Germain en laye le 14<sup>e</sup> de May 1643 feste de l'assencion de Nôtre Seigneur agé de 41 ans sept mois et dix-huit jours, ayant regné 33 ans, en ayant esté lun des tristes Témoins ce qui la obligé, de faire ce récit tant pour sa consolation que pour éterniser la mémoire a la posterité de ce grand et pieux Roy, sur Nommé Louis Le juste ; [...].

*IN MEMORIA AETERNA ERIT IUSTUS*

Les dernières lignes, comme les premières, font état du manuscrit 15644 étant donné que la copie du texte de Du Bois porte bien pour titre ce qu'on peut voir dans l'image de la première page du Ms. FR-6993. Cela ne peut signifier qu'une chose : les Antoine fils ont voulu supplanter le mémoire de Du Bois en recopiant celui de leur père. Comparons le début de chacun des deux manuscrits :

**Du Bois/Antoine, recopié par Jacques Antoine (Ms. FR 6993)**

Le Jeudy 21<sup>e</sup> jour de Fevrier 1643, le Roy Louis XIII. d'heureuse mémoire, dit le Juste pour ses rares vertus, tomba malade dans son Chasteau neuf de St. Germain en Laye, où il faisoit sa demeure ordinaire tous les Estez, d'un Flux comme hepaticque, avec une, espèce de Fièvre lente, qui ne le quitta point jusqu'à la mort, qui d'abord ne paroissoit pas dangereuse, ny mortelle; au jugement des Medecins qui ont accoustoumé de flatter toujours les Grands [...].

**Jean et François Antoine (Mss. FR-15644 & NAF-5012)**

Lejeudy 21<sup>e</sup> fevrier 1643 Le Roy Louis Treize d'heureuse mémoire a qui ses rares vertus ont fait donner le nom de Juste tomba malade d'un flux comme hépatique et d'une espece de fièvre lente, dans son château neuf de St. Germain enlaye ou il demeuroit ordinairement les Estées.

Cette maladie qui ne le quitta point jusqu'à la mort nonobstant qu'elle ne fut jugée d'abord dangereuse ny mortelle par les médecins qui ont accoustumé de flatter les Grands Roys et Princes [...]

Du Bois commence son journal au jeudi 21 février 1643. Le roi est pris d'un « flux comme hépatique », avec « une espede de fievre lente ». Dès le premier paragraphe, l'auteur annonce à la fois son manque de confiance dans les médecins (on verra que Jean et François Antoine expriment le même sentiment que leur père avait pour Louis XIII vis-à-vis des médecins de Louis XIV) et dans l'évolution de la maladie). Notons cependant que dans les débuts, Louis XIII maintenait un rythme d'activités à peu près normal, comme le fait remarquer le Ms. FR-6993 :

Sa Majesté [...] dans cet espace de temps ne laissoit pas d'avoir de bons intervalles de Santé, travaillant à son Conseil, allant à la Chasse au vol, et à la promenade dans sa Forest, et faisoit les mesmes exercices qu'en pleine Santé (f° 3).

Le roi avait toujours été passionné de chasse, d'équitation et d'autres activités de plein air, ainsi que le fait remarquer l'historien Jean-Christian Petitfils (1944-) (*Louis XIII* 548). À Saint-Germain ou à Versailles, il aimait chevaucher seul<sup>20</sup>. L'historien fait aussi remarquer (549 ss) que la Cour était aussi nomade que le souverain (comme de tout temps), se déplaçant avec celui-ci au gré des saisons (ou de ses caprices). Il n'est donc pas surprenant que, séjournant au Château-Neuf de Saint-Germain, le roi ait fait venir le Conseil avec lui.

Le cours irrégulier au début de la maladie se fait voir dans les remarques des jours suivants : le roi se sent trop mal pour se lever le 22 ; il passe la matinée au lit, même si le soir il reçoit des visiteurs dans sa galerie. Le lendemain, et jusqu'au mardi 26, son état s'est amélioré au point qu'il tient conseil et déclare le duc d'Enghien (Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé 1621-1686)<sup>21</sup> général (à titre honorifique) de l'armée des Flandres. Il

---

<sup>20</sup> Le chapitre XVI de la biographie de J.-Ch. Petitfils constitue un tour d'horizon très complet de la vie quotidienne de Louis XIII, ainsi que de la Cour, de Paris et de la culture de l'époque.

<sup>21</sup> Voir l'excellent article de Jean-François Solnon *in* *Bluche* 380-383. Notons que le 19 mai, Condé remporte la bataille de Rocroi sur les Espagnols (à propos de laquelle Louis XIII aurait eu une vision peu avant sa mort). Il existe de lui plusieurs biographies, dont la

va chasser, mais en carrosse, le jeudi 28. Cette remarque, optimiste en apparence, doit s'interpréter comme un signe du progrès de la maladie, le roi étant hors d'état de chevaucher. Le journal de Du Bois mentionne à plusieurs reprises qu'il souffrait d'hémorroïdes, ce qui expliquerait l'usage du carrosse. Néanmoins, l'optimisme qu'exprime le journal, et qui varie de jour en jour, souvent fait place à un pessimisme accentué par sa constatation de l'impuissance des médecins, trahit l'affection que ressentent les auteurs pour le monarque.

À part les châteaux vieux et neuf de Saint-Germain<sup>22</sup>, le journal mentionne la maison (ou château) du Val<sup>23</sup>, « que Sa Majesté avoit fait faire, et rebastir, pour y aller faire souvent la Collation au retour de la Chasse, où toute la Cour se trouvoit ordinairement. » (FR-6993, f° 1) ; c'est un relais de chasse que Henri IV avait fait bâtir à l'extrémité nord de la Grande Terrasse et Louis XIII restaurer le mois même de sa mort<sup>24</sup>.

Du Bois/Antoine passe sur les huit jours suivants (du 1<sup>er</sup> au 8 mars), mentionnant seulement l'insomnie du roi et sa subséquente fatigue. Comment faut-il prendre le terme d'« inquiétudes » qu'emploie le valet de chambre et qui auraient causé l'insomnie du roi ? Il est vrai que Gaston d'Orléans (1608-1660) continue à donner des soucis à son frère et que la reine elle-même ne jouissait pas de l'entière confiance de son époux.

Il est indispensable d'ouvrir à ce point une parenthèse sur les textes mêmes des manuscrits concernant la chronologie de la maladie et de la mort de Louis XIII. Signalons une double (triple ?) erreur de datation : le Ms.FR-6993 identifie le 1<sup>er</sup> mars comme un vendredi, alors que c'est en fait un dimanche. Les Mss. 15644 (qui n'est qu'un fragment du ms. NAF-5012) et

---

plus récente est celle de Simone Bertière : *Condé, le héros fourvoyé*. Paris : Éditions de Fallois, 2011.

<sup>22</sup> Voir la gravure de F. L. D. Ciartres (François Langlois 1588-1647. Chartres – Ciartres est l'orthographe italienne) en appendice, montrant les deux châteaux (le Château-Vieux est à l'arrière-plan).

<sup>23</sup> Voir appendice.

<sup>24</sup> Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) l'agrandit et en fait un château pour Louis XIV, qui l'abandonnera en 1682, année du transfert définitif de la Cour à Versailles.

NAF-5012 l'identifient correctement comme étant un dimanche mais, curieusement, comme le FR-6993, ils nomment le 2 un samedi, ainsi que le 9 d'ailleurs, alors que le ms. ne parle que de « lendemain ». Le manuscrit R.10162 (Saint-Germain) rédigé, selon l'exergue, par Jacques Antoine<sup>25</sup>, manifeste la même erreur (vendredi 1<sup>er</sup> mars, samedi 2). Il n'est pas très vraisemblable que ce soit Jacques Antoine qui l'ait rédigé, les écritures du Ms. 6993 et du R. 10162 différant substantiellement. Le personnel de la bibliothèque de Saint-Germain nous a fait savoir que le manuscrit (qui comprend le recueil des antiquités de l'église royale et des châteaux de Saint-Germain-en-Laye, ainsi qu'une histoire de la ville et des descriptions du Château-Vieux, du Château-Neuf et du château du Val) daterait de 1690 et, bien qu'un exergue l'attribue formellement à Jacques Antoine (*supra*), l'écriture en est fort différente soit de celle du corps du manuscrit, soit du FR-6993. L'auteur de l'exergue est peut-être Jean Antoine.

Pour en revenir au 2 mars (un lundi et non pas un samedi), Louis XIII semble éprouver un mieux, puisqu'il fait jouer les eaux et se promène à pied dans les jardins. Cette remarque, enjolivée par des commentaires admiratifs sur les fontaines et les grottes du domaine royal, renseigne le lecteur sur les hauts et les bas de l'état d'esprit de Du Bois. Cela se voit dans la détresse qu'il manifeste en voyant le roi en proie à de violentes coliques huit jours plus tard (le 9), après une accalmie d'une semaine, si violentes qu'il ne pouvait trouver de soulagement dans aucune position (Ms. FR-6993, f° 6 ; 15644, f° 186). Ces détails ne sont pas oiseux : non seulement ils permettent de suivre la progression du mal, mais ils fournissent d'utiles indications sur l'état d'esprit de l'entourage du roi.

L'amélioration que constate Du Bois au 12 mars (un jeudi et non un mercredi) est toute relative, du moins par rapport au 2 mars. Plutôt que de parcourir les jardins, le roi se limite à sa galerie et ne prend même pas la peine de s'habiller. Ici encore, l'auteur du journal tente de faire voir cette « amélioration » sous un jour positif, en mentionnant les tableaux qui ornent la

---

<sup>25</sup> † 16 décembre 1716), père de Jean et François, garçons de chambre de Louis XIV et rédacteurs présumés des Mss. 15644 et NAF-5012

galerie, ainsi que les membres de la Cour qui accompagnent le monarque dans sa promenade. Il est clair toutefois que ce dernier n'a pas la force de se tenir debout, vu qu'il est soutenu sous les bras par M. de Souvray (ou Souvré) († 1656), premier gentilhomme de la chambre du roi (vraisemblablement fils de Gilles de Souvré<sup>26</sup> et Charost, capitaine des gardes par quartier. La prolepse qui termine ce passage laisse voir au lecteur que Louis XIII est bien en déclin et que l'auteur n'a guère d'espoir de le voir recouvrer la santé : « Cette promenade que Sa Majesté fit dans cette Galerie fut une des dernières qu'elle fit, car depuis ce temps elle ne sortit plus guere de ses Appartemens. » (Ms. FR-6993, f° 7).

Presque en même temps, (vers la mi-mars), nous avons la chronique de Dinet, qui montre le roi en train de trier et de choisir des reliques, dont certaines lui viennent de sa mère et d'autres lui appartiennent en propre. Ce passage nous renseigne de façon spécifique sur la dévotion de Louis XIII, curieux mélange de spiritualité et de collectionnisme car, selon Dinet,

[D]e tous les saints dont il avoit quelque ossement, ou quelque plus notable Relique, il avoit fait acheter la Vie, ou l'Office, & tous les deux ensemble, s'il avoit été en son pouvoir de les recouvrer, & que depuis long temps il les invoquoit tous les jours, soir & matin, sans y manquer, demandant à Dieu par leur entremise la grâce de faire une bonne fin, & de mourir en bon estat. (4)

Malheureusement, le confesseur ne nomme pas les saints dont le roi possède des reliques, mais il présente celles-ci comme nombreuses, richement enchâssées et sans doute variées. Il note aussi en passant qu'Anne d'Autriche n'en était pas moins avide que son époux.

Ce collectionnisme peut aussi se voir dans la composition de nombreux petits offices

[Q]ue luy mesme [c'est-à-dire Louis XIII] a composez & mis par ordre, avec un soin qui n'est pas croyable, quoy qu'il ait esté secondé dans ce

---

<sup>26</sup>Jean II († 1656), marquis de Courtanvaux, qui épouse Catherine de Neufville, dame d'atours d'Anne d'Autriche. Voir *Biographie universelle, ancienne et moderne*, T. XXXIX. Paris : Madame Desplaces / Leipzig : Librairie Brockhaus, 186?, p. 729.

*penible*<sup>27</sup> travail, de l'industrie de ses Confesseurs, & de quelques autres sçavans & habiles hommes. Car non seulement il y en a pour toutes les principales Festes de l'année, soit de commandement, ou de devotion, mais il s'y en trouve encore pour les principaux Saints de la France, pour le precieux Sang de Jesus-Christ, pour les necessitez de la vie humaine, pour l'impetration de la Paix, & de la Victoire contre les ennemis particuliers de notre salut, comme sont la chair, l'avarice, & la superbe, les pechez de la langue, les pensées mauvaises, les mauvaises œuvres, le trouble interieur de l'ame; enfin il s'y en trouvoit un pour obtenir la vraye Penitence, & un troisieme pour les disposer à bien mourir. (5)

Si Dinet donne tant de détails, c'est pour mettre en lumière la dévotion extrême du roi, de tout temps connue aussi bien de ses contemporains qu'aujourd'hui, et certainement vue avec grande approbation par son entourage, surtout les membres du clergé. Le savant qui se penche sur la personne (le corps physique) de Louis XIII peut toutefois, en dehors de toute considération religieuse, se faire une idée du caractère à la fois systématique et obsessif que prend cette dévotion dans l'esprit du monarque. On sent qu'il tient à mettre toutes les chances de son côté pour éviter la damnation éternelle.

L'entrée du (vendredi) 13 mars<sup>28</sup> (Ms. FR-6993) révèle un aspect nouveau : en dépit d'un mieux passer, le roi est devenu d'une grande maigreur et ne s'alimente qu'en fort petites quantités. Du Bois et Antoine attribuent son manque d'appétit à tous les remèdes que lui font prendre ses médecins. Le premier précise que le roi prenait souvent une tisane de rhubarbe<sup>29</sup> « qui lui faisoit faire beaucoup d'évacuations, ce qui l'affaiblissoit beaucoup. » (f<sup>o</sup> 8)<sup>30</sup>. Du 14 au 15, reprise familière d'une amélioration temporaire, suivie d'une rechute, avec même scénario : le roi ne se lève pas avant midi, se contentant de recevoir les visites dans sa chaise (percée ?), où il passe la journée,

<sup>27</sup> Les italiques sont de nous. L'adjectif mérite d'être mis en relief car Dinet, arrivé de fraîche date à la Cour, ne pouvait constater cela directement, mais doit avoir entendu un certain nombre de commentaires de la part de familiers du roi, tant clercs que laïcs.

<sup>28</sup> Incorrectement identifié comme un jeudi par les mss. 6993 et 15644.

<sup>29</sup> Les sources consultées insistent sur les propriétés laxatives de la rhubarbe.

<sup>30</sup> Sans nous risquer à émettre un diagnostic à près de quatre siècles de distance, on peut se demander si ces fréquentes tisanes en fait le déshydrataient, contribuant ainsi à faire avancer son mal.

ne la quittant pour se coucher. Son alimentation semble surtout liquide ou semi-liquide : tisanes, bouillons, panades<sup>31</sup>.

La partie la plus intéressante du journal du (lundi) 16 mars est le commentaire désabusé de Du Bois (FR-6993) sur les médecins soignant le roi :

Le Dimanche 16<sup>e</sup> mars le Roy se trouva fort mal à son réveil, ayant tres mal passé la nuit : tout le corps luy faisoit douleur ; estant d'un chagrin mortel, ne voulant plus prendre aucun remede que par force, ce qui commença à estonner les Medecins, voyants que Sa Majesté diminoit à veüe d'œil et que leurs remedes ne faisoient pas l'effet qu'ils en esperoient, bien au contraire, car on avoit remarqué qu'elle se portoit mieux quand elle n'en prenoit point : mais il falloit suivre l'ordre de la Medecine et mourir dans les formes, ce qui est ordinaire aux grands Seigneurs. Dans ce moment on commença d'avoir meschante opinion de la santé de Sa Majesté. Tout le jour fut Presque employé en consultations de Medecins que la Teyne fit venir de toutes parts. Sur le soir le Roy fit venir sa Musique pour pouvoir la réjouir il fit chanter quelques Airs de devotion jusqu'à ce qu'il fust endormi. (f<sup>o</sup> 9).

La version des Antoine (15644 et NAF-5012) est la suivante :

Le Dimanche 16<sup>e</sup> mars Sa Majesté se trouva fort mal a son reveil elle avoit fort mal passé la nuit sentant des douleurs partout le corps elle estoit d'un chagrin mortelet ne vouloir prendre aucuns remèdes que par force ; cela etonna les medecins qui voyoient qu'elle diminoit a veüe d'oeil, eet que leurs remèdes avoient des effets contraires a ceux qu'ils en esperoient ; on remarqua mesme qu'elle se portoit mieux lorsqu'elle n'en prénoit pas si souvent mais il falloit bien se soumettre aux ordres de la medecine et mourir dans les formes, accident ordinaire aux grands Seigneurs, on commença alors, d'avoir une mechante opinion de la maladie de Sa Majesté tout le jour se passa en consultation de Medécins que la Royne fit venir de paris et de tous les costez, le Roy sur le soir fit pour se rejoytir chanter quelques airs de dévotion par les musiciens, jusqu'à ce qu'il fut endormy ; (15644 : f<sup>o</sup> 187 – NAF-5012 : fols. 212-213).

Aux améliorations temporaires succèdent les rechutes, chaque fois un peu plus graves. Ce qui devient une constante dans l'attitude du roi, c'est

---

<sup>31</sup> Furetière la définit comme une « espèce de soupe ou de potage fait de pain cuit, & imbibé dans du jus de viande, que l'on donne aux malades qui ne peuvent pas encore digerer la viande... » (*Dictionnaire universel*, article « panade », T. II (I-Z)).

qu'il entrevoit la mort non seulement comme une délivrance de ses maux physiques, mais surtout comme le seuil de la rencontre avec son créateur. Il faut noter que, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre de la part d'un personnage si pieux, Louis XIII (du moins à ce que rapporte Antoine) ne semble jamais offrir ses souffrances à son Dieu. Il était atteint depuis au moins 1630, selon Petitfils (*Louis XIII* 487) de cette entérite chronique qui devait l'emporter en 1643<sup>32</sup>.

L'historiette que consacre Tallemant (1619-1692) à Louis XIII n'apporte rien d'utile à ce qu'on sait de la maladie et de la mort du roi. En fait, l'auteur ne se prive pas de le calomnier, lorsqu'il dit : « Il [Louis XIII] avoit tousjours craint le Diable, car il n'aimoit point Dieu, mais il avoit grand peur de l'enfer. » (352)<sup>33</sup> Ce que nous savons de l'attitude religieuse de l'auteur ne porte guère à croire qu'il ait écrit cela par conviction ou dépit religieux. Il ne devait abjurer le protestantisme qu'en 1684, quelques mois avant la Révocation, mais rien dans sa jeunesse n'indique qu'il ait été un protestant particulièrement fervent. Peut-être ne fait-il que reprendre une remarque de la marquise de Rambouillet (Catherine de Vivonne, 1588-1665), qui détestait Louis XIII. Cependant, en lisant l'inventaire du p. Dinet (*supra*) à propos des reliques et des offices composés par le roi, on ne saurait lui donner entièrement tort.

Le p. Dinet (6) cite le désir du roi d'être aussi parfait que possible dans les trois vertus théologiques (foi, espérance, charité) et sa vénération de saint

---

<sup>32</sup> Le p. Dinet raconte qu'il avait ressenti les premières attaques du mal au siège de Perpignan (1641) (3), mais que son mal remontait à bien avant. Petitfils (*Louis XIII* 834) dit que le roi tomba malade le 13 février 1643 et eut une rechute le 22. L'historien mentionne toutefois que le roi, à 12 ou 13 ans, manifestait déjà des troubles intestinaux récurrents (215-216). Sans effectuer de lien entre ces crises de l'adolescence et le mal plus tardif qui devait l'emporter, il spéculé que c'est le 28 juin 1627 qu'il subit sa première attaque grave du mal de Crohn présumé (423).

<sup>33</sup> Signalons à ce propos une erreur importante de la part d'Antoine Adam, l'éditeur scientifique de l'édition Pléiade de Tallemant, concernant la vision supposée de Louis XIII le 10 mai 1643 à propos de la victoire de Rocroi (19 mai 1643) : Adam refuse la date, affirmant que le roi est mort ce jour-là (T. I, 1023, n. 8 de la p. 352). Un examen de la première édition des *Historiettes* (Paris : Alphonse Levasseur, 1834, T. II, p. 87) ne révèle aucune note semblable concernant la prédiction de la victoire de Rocroi, que reprennent nombre de panégyristes. Il ne s'agit donc pas d'une simple coquille.

Joseph (7). Il est également intéressant de noter que le (jeudi) 19 mars, aucun des manuscrits dont nous disposons ne mentionne la moindre dévotion à saint Joseph, ni sa confession générale au p. Dinet. Le confesseur notant seulement (7-8) que le roi est affaibli par son dégoût des aliments, provenant des remèdes que lui font absorber ses médecins. En fait, les manuscrits sont très discrets sur les actes de piété de Louis XIII, se contentant de rapporter qu'il se fait faire tous les soirs à son coucher une lecture pieuse par un de ses secrétaires ou gentilshommes de la chambre. On sait par ailleurs qu'il avait composé des livres de prière (imprimés) et qu'il s'en servait régulièrement dans ses dévotions. Cela confirme bien notre idée que les manuscrits représentent le versant « laïc » de la narration du déclin et de la mort du roi.

Le p. Dinet rapporte que cette confession générale a un effet très positif sur l'état de santé du roi : « elle y opera un changement si merveilleux, que comme on croit sans peine ce que l'on desire avec passion, il n'y eût aucun de nous qui ne creût qu'il estoit guery, & cette creance nous dura jusques à la Feste. » (9). Il va directement au 25 mars, fête de l'Annonciation et date à laquelle Louis XIII lui avait dit qu'il désirait communier. Doit-on déceler un brin de scepticisme dans cette remarque ? Le roi se croyait-il guéri ou seulement son entourage partageait-il cette conviction ? La deuxième hypothèse semble plus plausible, étant donné que le roi paraissait en fait fort anxieux de mourir, non pas tellement pour être soulagé de sa maladie, mais pour rencontrer son créateur – ainsi qu'on l'a déjà dit – chose que soulignent les manuscrits.

La réalité physique semble tout autre, selon Du Bois/Antoine, puisque le 20 mars, lendemain de cette confession qui l'avait selon Dinet tant soulagé, il est tourmenté par des douleurs aux reins, qui affectent assez durement son moral. Un graphique de l'état de santé du roi au jour le jour aurait été extrêmement intéressant. Malheureusement, nous ne pouvons rapporter que ce que disent les journaux. Le 22 (le 21 est passé sous silence), il va tellement mieux que les médecins reprennent espoir (et la reine est dans une « extresme joye »).